

Image not found or type unknown



Honoraires d'avocat pour une adoption

Par **vives**, le **20/10/2008** à **12:25**

Bonjour,

Ma tante (79 ans) a fait une demande afin d'adopter sa nièce (45 ans). Elles ont pris conseil auprès d'un avocat, mais leur a demandé 1500 euros d'honoraires. Est-ce le prix? Est-il obligatoire d'être représenté par un avocat au tribunal? peuvent-elles se représenter elles-mêmes afin d'économiser ces frais d'avocat?

Je vous remercie de bien vouloir répondre à mes questions dans les plus brefs délais.